



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Poitiers, le 14 avril 2017

IRRIGATION

**Le niveau d'alerte de printemps est franchi
- sur le bassin de la Charente Amont**

Le débit seuil d'alerte de printemps est franchi à l'indicateur de La Bonnardelière dans le sous-bassin de la Charente Amont.

Les prélèvements d'eau nappe destinés à l'irrigation agricole sont interdits 3 jours sur 7 (les lundi, mercredi et vendredi) à compter du lundi 17 avril 2017.

Conformément à l'arrêté cadre, la préfète a signé, le 14 avril 2017, un arrêté dans ce sens.
Les dispositions de cette arrêté sont applicables à partir de 8 h00, le lundi 17 avril 2017.

<http://www.vienne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Eau-et-milieus-aquatiques/Gestion-quantitative-de-la-ressource-en-eau>

Contact presse

Guénaël CAMPAN - Service Départemental de Communication Interministérielle - Préfecture de la Vienne -
guenael.campan@vienne.gouv.fr - 05.49.55.70.09